

Un système à points pour attirer les talents étrangers au Japon

Le nombre de travailleurs étrangers au Japon ayant atteint le chiffre record de 1,08 million en octobre 2016, le gouvernement japonais fait des efforts significatifs pour faciliter l'emploi des professionnels étrangers dotés de compétences particulièrement élevées, afin de stimuler la croissance économique du Japon et de renforcer sa compétitivité internationale.

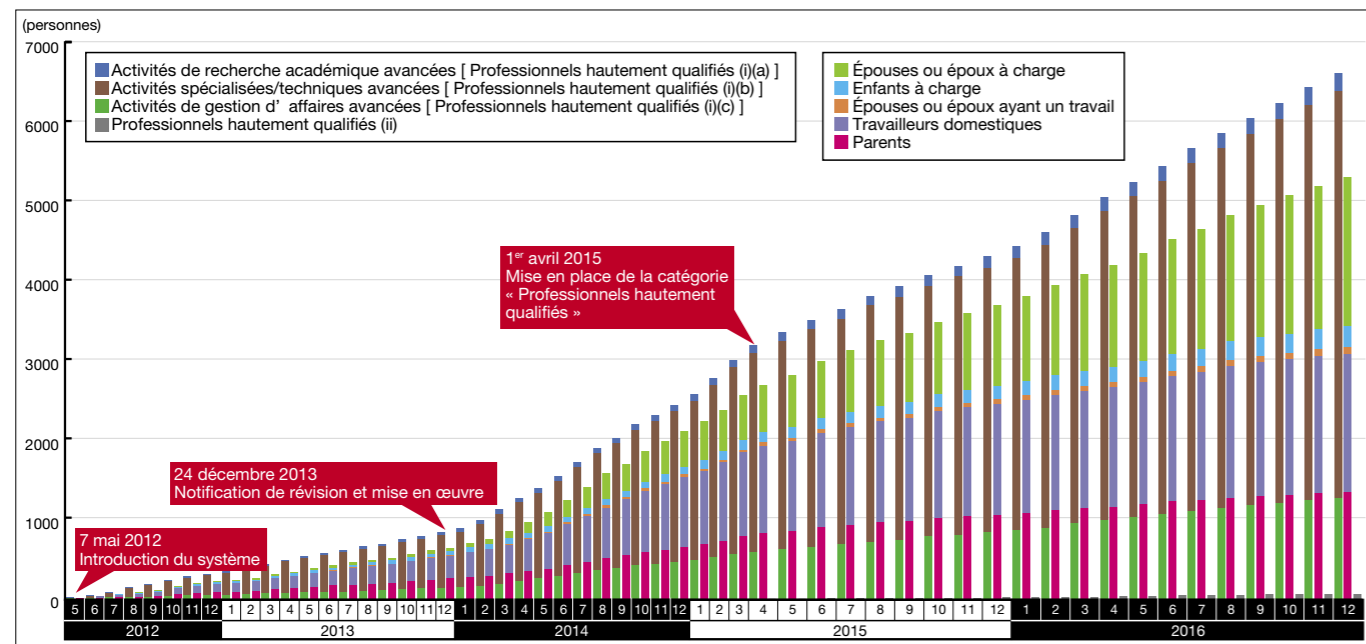
Les « professionnels étrangers hautement qualifiés » sont officiellement décrits comme étant des « ressources humaines de qualité et non remplaçables ayant une relation de complémentarité avec le capital et la main-d'œuvre intérieurs », et des « ressources humaines dont on attend qu'elles contribuent à l'innovation dans les industries japonaises et qu'elles promeuvent le développement de marchés du travail spécialisés ou techniques à travers une concurrence amicale avec les Japonais et pour accroître l'efficacité des marchés du travail japonais ».

Pour promouvoir l'embauche de professionnels étrangers hautement qualifiés, le gouvernement a introduit en 2012 un « Système à points pour professionnels étrangers hautement qualifiés » (PBS). Les candidats éligibles sont des travailleurs étrangers engagés dans des « activités de recherche académique avancées », des « activités spécialisées/techniques avancées » ou des « activités de gestion d'affaires avancées ». Des points sont attribués à chaque candidat en fonction de critères tels que la formation universitaire, l'expérience professionnelle, le salaire annuel, etc., et un traitement d'immigration préférentiel est accordé aux candidats ayant un total de points au moins égal à un niveau donné.

Un visa de travail classique ne permet pas au titulaire de rester au Japon plus de cinq ans, et ne l'autorise pas non plus à faire un travail autre que celui stipulé sur le visa. Les bénéficiaires du PBS, au contraire, ont la possibilité de prolonger leur séjour jusqu'à une période indéfinie dans certains cas, ainsi que de s'engager simultanément dans des activités multiples correspondant à des catégories de visa différentes.

Pour aller plus loin encore, le gouvernement japonais s'appête à introduire en 2017 un système de « Green card japonaise pour professionnels hautement qualifiés ». Les étrangers considérés comme particulièrement qualifiés pourront faire la demande d'un visa permanent après seulement un an au Japon, au lieu de cinq ans jusqu'à présent. Grâce à ces systèmes, le gouvernement espère attirer un grand nombre de professionnels étrangers capables de jouer un rôle actif dans l'économie japonaise.

Nombres cumulés de professionnels étrangers hautement qualifiés et de membres de leurs familles, etc., ayant été admis



* Le terme « Professionnels hautement qualifiés » est utilisé depuis le 1er avril 2015.

Source : Ministère de la Justice

Commentaires de travailleurs bénéficiant du Système à points (PBS) pour professionnels étrangers hautement qualifiés

Les trois personnes ci-dessous sont des employés de Rakuten, Inc. (*)

François Bergeron

Responsable des ressources humaines Groupe recrutement des ingénieurs, section recrutement, département des ressources humaines mondiales

En 2011, alors que le système PBS n'était pas encore introduit, le pourcentage de personnes de nationalité étrangère chez Rakuten était seulement d'environ 4 % ; mais grâce également à l'adoption de l'anglais comme langue officielle de l'entreprise, il est aujourd'hui supérieur à 20 %. En tant qu'entreprise fournissant principalement des services internet, Rakuten recrute un grand nombre d'ingénieurs étrangers ayant des compétences spécialisées en technologies de l'information. Le PBS nous permet d'employer ces professionnels étrangers hautement capables sur de plus longues périodes. C'est un grand avantage pour nos activités. Récemment, de plus en plus d'entreprises japonaises recrutent des travailleurs étrangers en général. Je pense que cette tendance se renforcera dans les années à venir.

Craig Olinsky Section analyse de données, département données de commerce électronique, entreprises d'e-commerce

J'ai travaillé au Japon pendant 12 ans au total avant d'aller travailler trois ans en Allemagne, et je suis revenu au Japon cette année. Le système PBS me permet de bâtir une relation plus longue et plus stable avec l'entreprise qu'auparavant, et je peux donc me concentrer sur mon travail sans avoir à me soucier des procédures de visa.

Je pense que travailler au Japon est devenu plus facile. Je trouve que le Japon est un endroit très agréable pour vivre — il y a un excellent système de transport, des trains fiables, et le système de santé est très solide. J'aimerais travailler au Japon sur le long terme avec le système PBS.



Zhang Qi Groupe plateforme de données commerciales, section développement du commerce électronique, département développement du soutien commercial aux places de marché, entreprises d'e-commerce

Ce qui est bien avec le PBS, c'est non seulement qu'il vous autorise un séjour plus long, mais aussi qu'il prend totalement en compte la famille du travailleur. Sous certaines conditions, les épouses et les époux des personnes bénéficiant du PBS peuvent travailler au Japon, et les travailleurs peuvent même faire venir leurs parents. Cela crée un bon environnement qui vous permet de travailler sur le long terme l'esprit tranquille. J'ai étudié dans une université au Japon et j'ai commencé à travailler ici directement après l'obtention du diplôme. Je trouve que les entreprises japonaises ont des programmes de formation très efficaces pour les nouveaux diplômés. Je recommande aux étudiants étrangers au Japon, de même qu'aux étudiants à l'étranger, de travailler au Japon après leurs études.

(*) Rakuten, Inc., fondé en 1997, exploite le plus grand marché en ligne du Japon. Cette entreprise offre des services de commerce électronique, de technologie financière, de télécommunications et de contenus numériques à plus d'1 milliard de personnes à travers le monde. Elle emploie 14 202 personnes (au 31 mars 2017).

Traitement d'immigration préférentiel basé sur un système à points

Statut de résidence permettant de travailler	Traitement préférentiel pour les professionnels hautement qualifiés
Faire venir ses parents dépendants n'est généralement pas autorisé	Faire venir les parents pour accompagner le professionnel hautement qualifié est autorisé
Faire venir des travailleurs domestiques est autorisé uniquement dans des circonstances exceptionnelles	Faire venir des travailleurs domestiques est autorisé
Le permis de résidence doit être renouvelé individuellement par unités n'excédant pas cinq ans (cinq ans, trois ans ou un an).	- Le permis de résidence est accordé pour un maximum de cinq ans (professionnels hautement qualifiés (i)). - Accordé pour une durée illimitée (professionnels hautement qualifiés (ii)). - Traitement préférentiel pour les procédures d'entrée et de résidence (professionnels hautement qualifiés (i)).
Seules les activités permises par un seul statut de résidence donné sont autorisées.	- Activités de différents types autorisées (professionnels hautement qualifiés (i)). - En plus des activités permises aux professionnels hautement qualifiés (i), pratiquement toutes les formes d'emplois sont autorisées (professionnels hautement qualifiés (ii)).
Plus de 10 ans de résidence sont généralement nécessaires avant de pouvoir obtenir le visa permanent.	Les exigences sur la durée de résidence pour le visa permanent sont assouplies.
L'épouse ou l'époux n'est généralement pas autorisé à travailler.	L'épouse ou l'époux d'un professionnel hautement qualifié est autorisé à travailler.

*Les points sont accordés en fonction des études, de la carrière professionnelle, du salaire annuel, etc. Un total de 70 points minimum est nécessaire pour obtenir la catégorie « Professionnel hautement qualifié (i) ». Les professionnels hautement qualifiés (i) ayant été engagés dans des activités correspondant à cette catégorie pendant au moins trois ans peuvent devenir « Professionnels hautement qualifiés (ii) ».